



LE REFERENTIEL NATIONAL DE LA QUALITE

(CIAQES, MESRS, Algérie)



2. LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

✓ *Champs R1 : L'organisation, la structuration et le développement de la recherche scientifique (09 références)*

Interprétation : il s'agit pour l'institution de créer les organes chargés du développement de la recherche.

Référence R11 : L'institution définit ses priorités de recherche et met en œuvre les moyens adaptés.

Interprétation : il s'agit pour l'institution d'identifier puis classer les domaines de recherche.

Code	Critère	Preuve
R111	L'institution a mis en place un classement par ordre de priorité des axes de recherche pour le développement de l'institution.	1. Nombre de projets inscrits aux niveaux local, régional et international sont en adéquation avec les priorités de l'institution.
R112	La mise en œuvre des ressources pour les priorités de la recherche.	1. Les moyens à disposition couvrent les besoins en : <ul style="list-style-type: none">- Qualification du personnel ;- Infrastructures adaptés ;- Equipements adéquats ;- Dotations financières suffisantes.

Référence R12 : L'institution dispose de structures de pilotage et de suivi de la recherche.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de créer les principaux organes qui interviennent dans le pilotage et le suivi de la recherche.

Code	Critère	Preuve
R121	L'institution a mis en place des structures de pilotage qui garantissent le bon fonctionnement et le suivi des activités de recherche.	<ol style="list-style-type: none">1. Les structures de pilotage existent et sont opérationnelles ;2. Les dispositifs réglementaires sont mis en place et respectés ;3. Nombre de PV de réunions, de rapports de recherche et de bilans de recherche.

Référence R13 : L'institution organise une réflexion stratégique pour une évaluation interne en matière de recherche.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de définir un canevas précisant les processus d'évaluation interne en matière de recherche.

Code	Critère	Preuve
R131	L'institution a mis en place un système d'évaluation interne de ses activités de recherche.	<ol style="list-style-type: none">1. L'institution dispose de mécanismes appropriés pour assurer une évaluation planifiée des activités de la recherche.2. L'institution prend en compte les résultats d'évaluation et élabore un plan d'action d'amélioration tout en assurant le suivi.3. Existence et périodicité d'actualisation d'une base de données contenant toute information utile pour la détermination d'indicateurs des activités de recherche (projet de recherche, publications, brevets, ressources humaine, ...)
R132	Evolution de la recherche au niveau des laboratoires.	<ol style="list-style-type: none">1. Innovation des thèmes et de la méthodologie de la recherche.

R133	Débats sur l'évolution de la recherche au niveau des laboratoires.	1. Nombre de débats réflexifs sur la concordance de la recherche avec les normes standards.
------	--	---

Référence R14 : L'institution organise la recherche en fonction de ses priorités.

Interprétation : il s'agit pour l'institution d'établir un programme conforme et adéquat de recherche.

Code	Critère	Preuve
R141	L'organisation, mise en place, répond aux priorités définies.	1. Les orientations de la recherche sont conformes aux priorités définies.
R142	Débats sur l'évolution de la recherche au niveau des laboratoires.	1. Les structures de soutien sont mises en place et sont organisées. 2. Les ressources disponibles sont suffisantes mobilisées et mutualisées.

Référence R15 : L'institution développe une recherche qui répond aux besoins de son environnement.

Interprétation : il s'agit pour l'institution d'adapter les thèmes de recherche aux besoins de son environnement.

Code	Critère	Preuve
R151	L'institution inscrit des projets de recherche adaptés aux besoins locaux.	1. Le nombre de conventions mises en œuvre avec les institutions et opérateurs socio-économiques locaux.
R152	L'institution développe des mécanismes pour mesurer l'impact de la recherche scientifique et technologique sur son environnement.	1. Manifestations scientifiques et techniques regroupant les chercheurs et les opérateurs socio-économiques. 2. Nombre de conventions signées avec les opérateurs socio-économiques.

Référence R16 : L'institution encourage le dynamisme de la recherche et motive ses enseignants chercheurs.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de créer un environnement favorable aux activités du chercheur.

Code	Critère	Preuve
R161	Mise en disposition des conditions et des ressources nécessaires à la recherche.	1. Ressources consacrées à l'amélioration de l'environnement de la recherche (conditions socio-économiques de vie et du travail).
R162	Motivation des chercheurs par la valorisation de leurs travaux.	1. Nombre de participations à des manifestations scientifiques pour le benchmarking. 2. La rétribution des enseignants impliqués dans les projets de recherche.
R163	Le soutien à l'innovation.	1. Accompagnement par l'institution des chercheurs dans le dépôt et la protection de leurs brevets.

Référence R17 : L'institution développe une politique de formation à la recherche et par la recherche.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de d'exploiter la recherche pour la formation de chercheurs.

Code	Critère	Preuve
R171	Mise en place d'une politique de formation à la recherche.	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'institution assure l'intégration des étudiants de 2^e cycle dans des équipes de recherche. 2. L'institution assure l'intégration des étudiants de 3^e cycle dans des équipes de recherche.

Référence R18 : L'institution favorise l'accès aux ressources documentaires nécessaires à la recherche.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de mettre à la disposition de la communauté universitaire toutes les ressources documentaires nécessaires.

Code	Critère	Preuve
R181	Mise en place d'un fond documentaire qui répond aux besoins des chercheurs.	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'institution dispose d'une bibliothèque avec un fond documentaire régulièrement enrichi 2. L'institution dispose d'une banque de données de toutes les ressources documentaires.
R182	Mise en place des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) facilitant l'accès aux ressources documentaires.	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'institution dispose d'un système informatique permettant l'accès en ligne aux ressources documentaires. 2. L'institution assure l'accès aux ressources documentaires via un site web. 3. L'institution dispose d'un équipement informatique adéquat pour la consultation des documents disponibles.

Référence R19 : L'institution assure une fonction de veille sur les évolutions méthodologiques, scientifiques et technologiques.

Interprétation : il s'agit pour l'institution d'assurer une veille technologique.

Code	Critère	Preuve
R191	La structure (ou l'observatoire) de veille technologique et scientifique est opérationnelle.	<ol style="list-style-type: none"> 1. La structure élabore un rapport régulier avec des recommandations prises en considération par les chercheurs.



Champs R2 : Les relations et les partenaires scientifiques (04 références)

Interprétation : il s'agit pour l'institution de définir les modalités de partenariat entre l'institution et les différents partenaires.

Référence R21 : L'institution veille en interne à la mutualisation des activités de recherche.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de gérer de manière rationnelle les activités de recherche.

Code	Critère	Preuve
R211	L'institution possède des équipes pluridisciplinaires.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'équipes composées de chercheurs appartenant à des spécialités différentes. 2. Nombre de thèmes de recherche réunissant des chercheurs de spécialités différentes.
R212	L'institution organise régulièrement des activités de diffusion et de dissémination des travaux de recherche.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Planning des manifestations. 2. Ouverture vers l'extérieur. 3. Traçabilité des activités.

Référence R22 : L'institution met en place une stratégie de partenariats privilégiés en matière de recherche aux niveaux régional et national.

Interprétation : il s'agit pour l'institution d'encourager les coopérations internes et nationales.

Code	Critère	Preuve
R221	L'institution identifie les partenaires potentiels et leurs problématiques.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Annuaire actualisé des partenaires potentiels 2. Liste des problématiques locales et régionales susceptibles de faire l'objet de partenariats de recherche.
R222	L'institution assure la mobilité des chercheurs au niveau national.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de chercheurs participant à des activités en dehors de leur institution.

Référence R23 : L'institution assure le développement du partenariat international en matière de recherche.

Interprétation : il s'agit pour l'institution d'encourager la coopération internationale.

Code	Critère	Preuve
R231	L'institution possède des conventions et des projets de recherche en coopération avec des institutions internationales.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de conventions opérationnelles, de projets et de chercheurs impliqués.
R232	L'institution assure la mobilité des chercheurs à l'international.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bilan détaillé des échanges réalisés.
R233	Les chercheurs co-encadrent des thèses avec leurs homologues étrangers.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de thèses co-encadrées. 2. Nombre de thèses soutenus.
R234	L'institution accueille des chercheurs étrangers.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de chercheurs accueillis.

Référence R24 : L'institution dispose d'une politique de communication et de diffusion de sa production scientifique.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de mettre en place tous les moyens nécessaires à la visibilité des activités de recherche.

Code	Critère	Preuve
R241	L'institution publie les résultats des travaux de sa recherche.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Visibilité des publications dans les revues nationales et internationales.
R242	L'institution organise et participe à des manifestations scientifiques.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Progression du nombre d'événements organisés. 2. Progression du nombre de communications nationales et internationales présentées.
R243	L'institution dispose d'un site web répondant aux normes et standards.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rubrique destinée à la diffusion des productions scientifiques. 2. Mises à jour régulière du site.



Champs R3 : La valorisation de la recherche (04 références)

Interprétation : il s'agit pour l'institution de mettre en place des mécanismes d'incitation à la valorisation de la recherche.

Référence R31 : L'institution mène une politique de formation et de transfert des résultats de recherche.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de capitaliser les résultats de la recherche et d'assurer leur transfert vers le secteur socioéconomique.

Code	Critère	Preuve
R311	L'institution intègre les résultats de la recherche dans la formation initiale.	1. Programmes réactualisés.
R312	L'institution organise des formations spécialisées intégrant les résultats de la recherche au profit des secteurs utilisateurs.	1. Nombre de formations organisées. 2. Nombre de participants et d'institutions ayant participé.

Référence R32 : L'institution contribue au développement de la propriété intellectuelle.

Interprétation : il s'agit pour l'institution d'encourager le chercheur à la production d'un travail brevetable.

Code	Critère	Preuve
R321	L'institution possède un dispositif d'incitation à la production des brevets.	1. Le dispositif mis en place. 2. Nombre de brevets.

Référence R33 : L'institution favorise la création et l'incubation d'entreprises en lien avec la recherche.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de mettre en place des mécanismes permettant de créer des micro-entreprises par les chercheurs.

Code	Critère	Preuve
R331	L'institution met à la disposition de ses étudiants et chercheurs un dispositif d'incitation à l'entrepreneuriat.	1. Existence d'une formation adéquate. 2. Moyens mis à la disposition des porteurs de projet.

Référence R34 : L'institution veille à la diffusion de la structure scientifique.

Interprétation : il s'agit pour l'institution d'ouvrir la culture scientifique au grand public.

Code	Critère	Preuve
R341	L'institution s'ouvre au public.	1. Nombre de manifestations organisées. 2. Nombre de participations externes aux salons et autres manifestations.

